

Prêt d'honneur 1er développement

INITIATIVE LOIRET

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur 1er développement d'Initiative Loiret soutient la croissance et le développement des jeunes entreprises (jusqu'à la fin de la 3ème année d'existence de l'entreprise, si un financement bancaire est nécessaire).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Est éligible toute entreprise immatriculée dans le département du Loiret depuis moins de 3 ans.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Le dispositif ne concerne pas les activités d'intermédiation bancaire, promotion, vente, location immobilière et assurance.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur 1er développement, sans intérêt, sans garantie ni caution personnelle varie entre 1 500 € et 15 000 €.

Le montant du prêt est plafonné à 30% des besoins de financement.

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de maximum 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

Le demandeur doit envoyer sur l'adresse contact@initiative-loiret.fr, la présentation de son projet afin que la plateforme Initiative puisse faire un retour sur l'éligibilité du projet.

Ensuite il devra contacter un expert comptable de son choix qui émettra un avis favorable et motivé sur la faisabilité de son projet.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant

Organisme

INITIATIVE LOIRET

- 13 rue Fernand Rabier
45000 ORLÉANS
Téléphone : 02 38 21 18 35
E-mail : contact@initiative-loiret.fr